

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 avril 2017

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière du conseil des maires de la
Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue au centre
administratif de Saint-Georges, le 19 avril 2017 à 20 h. Sont présents :**

M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Michel Paquet	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Elzéar Dupuis	Saint-René
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2017-04-055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 mars 2017;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 avril 2017;
 - 3.3. Audits Financiers 2016 :
 - Présentation des états financiers et rapport de l'auditeur
 - Acceptation des états financiers consolidés 2016
 - Nomination des vérificateurs pour l'année 2017

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 avril 2017

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Politique de développement du territoire;
 - Construction d'un abri pour surfaceuse / Saint-Théophile;
 - Aménagement d'une place d'accueil / St-Évariste;
 - 4.2. Rapport annuel PNR 3 / 2014/2015 ;(reporté)
 - 4.3. Projet de bail emprise ferroviaire Québec central;
 - 4.4. Proposition de modification entente traitement et cueillette des fosses septiques;
 - 4.5. Groupe de réflexion et d'action à la pauvreté (GRAP) / table locale en développement;
 - 4.6. Fonds de rayonnement des Régions / FARR;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité :
 - 5.2. Règlement : 653-2017 Ville de Saint-Georges
 - 5.3. Règlement : 658-2017 Ville de Saint-Georges
 - 5.4. Règlement : 482-2017 Municipalité de la Guadeloupe
 - 5.5. Règlement : 483-2017 Municipalité de la Guadeloupe
 - 5.6. Rapport sur l'inventaire des friches de la MRC de Beauce-Sartigan;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Suivi négociation convention collective;
 - 6.2. Démission d'un membre du personnel ;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Bilan de la SAAQ;
 - 9.3. Destination Beauce – Rapport annuel 2016;
 - 9.4. Destination Beauce – États financiers 2016;
 - 9.5. Tableau des sommes engagées PDT;
10. Divers :
 - 10.1. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
 - 10.2. Journée régionale de la ruralité / La Durantaye 9 juin 2017;
 - 10.3. Moisson Beauce;
 - 10.4. PIIRL;
 - 10.5. Rappel des rencontres à venir
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'ajourner la séance régulière du conseil des maires, il est 20hre05.

REPRISE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, de reprendre la séance régulière du conseil des maires, il est 20hre35.

2017-04-056

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2017

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 15 mars 2017 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 AVRIL 2017

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 11 avril 2017 à titre d'information.

2017-04-057

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et l'état des résultats 2016 de la MRC;
Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Michel Paquet et résolu unanimement, que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2017-04-058

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2016

Attendu que les états financiers 2016 de la MRC ont été distribués à l'ensemble des membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, que les états financiers 2016 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon.

2017-04-059

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et Associés s.e.n.c.r.l. pour le mandat de vérification externe de l'année 2017;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateur externe pour l'année 2017, au coût de 12750\$ pour la préparation des états financiers consolidés et de 825\$ pour la consolidation du budget, le tout, plus les taxes applicables.

2017-04-060

PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Projet de construction d'un abri pour la surfaceuse à glace à Saint-Théophile – Volet local

Attendu que la Municipalité de Saint-Théophile a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à construire un abri pour la surfaceuse à glace desservant la patinoire municipale;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Michel Paquet et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 21 769 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-04-061

PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Projet d'aménagement d'une place d'accueil à l'arrière de l'église de Saint-Évariste-de-Forsyth – Volet local

Attendu que la Fabrique locale et la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth ont déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à aménager un espace d'accueil à l'intérieur de l'église locale;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 17 000\$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-04-062

PROJET DE BAIL EMPRISE FERROVIAIRE DU QUÉBEC CENTRAL

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités du bail à intervenir entre la MRC de Beauce-Sartigan et le Ministère des Transports du Québec relativement à la location de l'emprise ferroviaire abandonnée du Québec Central situé dans les municipalités de Notre-Dame-des-pins, Ville de Saint-Georges et Saint-Simon-les-Mines;

Attendu que le présent conseil souhaite préserver cette emprise afin de privilégier le développement récréotouristique;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité de;

Signifier au ministère des Transports du Québec l'intérêt de la MRC de Beauce-Sartigan à prendre en charge la portion d'emprise ferroviaire abandonnée telle que décrite dans le préambule de la présente résolution;

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer le bail à intervenir entre la MRC de Beauce-Sartigan et le ministère relativement à la location de l'emprise ferroviaire ci-haut mentionnée.

2017-04-063

PROPOSITION DE MODIFICATION D'ENTENTE TRAITEMENT ET CUEILLETTE FOSSES SEPTIQUES

Attendu que dans le cadre d'une entente de fourniture de services intervenues en janvier 2015, Ville de Saint-Joseph-de-Beauce offre les services de traitement et de cueillette des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu la proposition de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce relative à la modification de la procédure de planification des vidanges de fosses septiques;

Attendu que les modifications proposées visent à répondre à la demande croissante de ce type de service suite à la mise aux normes des installations septiques du territoire;

Attendu que les modifications proposées visent aussi à alléger le volet administratif de ces opérations;

Attendu que Ville de Saint-Joseph-de-Beauce s'assurera que les citoyens visés par ses nouvelles mesures seront avisés;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement d'approuver la modification de la procédure de planification des vidanges de fosses septiques tel que présentée et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC les modifications nécessaires à la correction de l'entente de fourniture de services de traitement et de cueillette des boues de fosses septiques.

2017-04-064

**GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ACTION À LA PAUVRETÉ (GRAP)
/ TABLE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT**

Attendu que le Groupe de Réflexion et d'Action à la Pauvreté (GRAP) regroupe la plupart des organismes de lutte contre la pauvreté œuvrant sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le conseil des maires a déjà reconnu par le passé cet organisme comme structure locale pouvant agir comme maître d'œuvre pour différents projets de lutte à la pauvreté;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité de reconnaître le Groupe de Réflexion et d'Action à la Pauvreté (GRAP) comme table locale en développement social sur notre territoire.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS /FARR

Le directeur général dépose et commente le guide de présentation des priorités régionales de développement dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Ce sujet sera abordé à la table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA).

2017-04-065

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 653-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
AFIN DE CONFIRMER L'UTILISATION À DES FINS PUBLIQUES
LES TERRAINS MUNICIPAUX PRÈS DU BARRAGE GONFLABLE**

Considérant que ce règlement modifie la carte Plan de zonage, Planche « A », Zonage 2/6 :

- En créant la zone PB-229 à même la zone RE-229 et une partie de la zone CD-201;
- En agrandissant la zone PB-926 à même la zone RA-924;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 653-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-04-066

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 658-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 163-2005 AFIN D'INCLURE
LE 615, 30^E RUE DANS L'AFFECTATION COMMERCIALE ET AFIN
D'INCLURE LE 12450, BOULEVARD LACROIX DANS UNE
AFFECTATION RÉSIDENIELLE**

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation des sols – secteur est urbain » faisant partie intégrante du règlement 163-2005 :

- afin de remplacer l'affectation résidentielle de faible densité par une affectation « Commerce et service de type local et régional » pour la propriété située au 615, 30^e Rue;
- afin de remplacer l'affectation « Commerce et service de type local et régional » par une affectation résidentielle de très forte densité pour une propriété située au 12450, boulevard Lacroix.

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 658-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-04-067

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 482-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 370-2007
RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LA
GUADELOUPE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE
URBAIN ET D'UNE ZONE INONDABLE**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier les limites du périmètre urbain pour inclure une partie du lot 29B du rang B, canton Forsyth dans la zone agricole permanente provinciale afin d'être conforme au décret de ladite zone;

Considérant que ce règlement précise les limites de la zone inondable de la 26^e Avenue, suite au dépôt d'un plan d'arpenteur;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 482-2017 de la municipalité de La Guadeloupe.

2017-04-068

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 483-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 373-2007
RELATIF AU ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA
GUADELOUPE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE
URBAIN ET D'UNE ZONE INONDABLE**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier les limites du périmètre urbain pour inclure une partie du lot 29B du rang B, canton Forsyth dans la zone Ag-202 afin d'être conforme au décret de la zone agricole permanente provinciale ;

Considérant que ce règlement précise les limites de la zone inondable de la 26^e Avenue, suite au dépôt d'un plan d'arpenteur;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 483-2017 de la municipalité de La Guadeloupe.

RAPPORT SUR L'INVENTAIRE DES FRICHES

Le directeur général dépose et comment le rapport sur l'inventaire des friches sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

SUIVI NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE

Les membres du comité de négociation font aux membres du conseil un compte-rendu des négociations en cours.

2017-04-069

**DÉMISSION DE MONSIEUR DANY BILODEAU AU POSTE DE
TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Attendu que monsieur Dany Bilodeau, technicien en génie civil, a annoncé sa démission ;

Attendu que la période estivale arrive avec son lot de chantiers;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité;

- d'accepter la démission de monsieur Dany Bilodeau;
- de remercier celui-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- d'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches visant à combler le poste ainsi libéré.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan de la SAAQ;
- Destination Beauce – Rapport annuel 2016;
- Destination Beauce – États financiers 2016;
- Tableau des sommes engagées PDT;

2017-04-070

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

Attendu que le conseil a pris connaissance du règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection (RPEP);

Attendu que ce projet de règlement émane de regroupements citoyens qui s'inquiètent des conséquences possibles de l'exploration et de l'exploitation gazière sur l'eau potable;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan partagent ses inquiétudes;

Attendu qu'une municipalité dispose des pouvoirs lui permettant des répondre aux besoins divers des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire;

Attendu qu'un de ses besoins est d'avoir droit à une eau de qualité;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan laisse le soin aux municipalités d'évaluer la possibilité d'adopter le projet de règlement tel que déposé;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité de;

-Rétérer les inquiétudes partagées par les citoyens de la MRC de Beauce-Sartigan relativement à la protection de l'eau potable du territoire;

-Demander le maintien du moratoire sur l'usage des techniques non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

-D'abroger l'article 246 de la LAU qui donne priorité aux permis gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagements;

-D'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations gazières et pétrolières et les sources d'eau potable des habitations afin d'imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire.

JOURNÉE RÉGIONALE DE LA RURALITÉ / LA DURANTAYE 9 JUILLET 2017

Le directeur général informe les membres du conseil de la tenue prochaine d'une journée régionale de la ruralité. Une invitation sera envoyée par courriel à l'ensemble des municipalités par l'agente rurale madame Johanne Journeault. Des places sont réservées (20) pour l'ensemble de la MRC et les coûts seront défrayés par celle-ci.

MOISSON BEAUCE

Le maire de Ville St-Georges monsieur Claude Morin informe les membres du conseil de la problématique de financement que vit l'organisme Moisson Beauce depuis l'abolition des CRE. Le sujet sera apporté à la rencontre de la Table Régionale des Élus de Chaudière-Appalaches.

PIIRL

Il est signifié à l'ensemble des élus que la période pour les demande de subvention dans le cadre du programme PIIRL est déjà débutée.

RAPPELS DES RENCONTRES

Le directeur général rappelle aux membres du conseil les différentes rencontres à venir;

- Rencontre des élus avec le CISSSCA le 26 avril
- Consultation des élus pour le plan stratégique du CEB le 28 avril
- Remise des prix du patrimoine le 17 mai

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant d'un élu ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2017-04-071

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Michel Paquet, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 10 h 05.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général